

Les conflits entre générations sont-ils bien réels ?

En Suisse, le vieillissement de la population a profondément modifié la vie de toutes les générations confondues. Les conflits entre jeunes et personnes âgées font couler beaucoup d'encre. Le stéréotype des personnes âgées "profiteuses" a largement supplanté celui de la jeunesse rebelle. Pourtant, la cohabitation de celles-ci se caractérise au contraire par la solidarité. Telle est l'une des conclusions du "Rapport des générations en Suisse" du Programme national de recherche "l'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation" (PNR 52), publié récemment.

Notre pays dispose ainsi, pour la première fois, d'une synthèse complète des conditions de vie des enfants, des jeunes et des adultes. Ce rapport contient de nombreuses statistiques et un large éventail de thèmes, qui constituent un véritable ouvrage de référence permettant des comparaisons internationales sur les diverses phases de vie, les questions des soins requis pour les personnes âgées, la redistribution financière entre générations, mais aussi sur les relations intergénérationnelles et les défis posés pour le monde du travail.

Le vieillissement de la population est prouvé.

Le rapport ne conteste pas que la société suisse vieillit. Si seulement un septième des femmes nées en 1940 n'ont pas eu d'enfants, cette proportion est montée à un tiers pour la génération des femmes nées en 1965. Ce recul des naissances se double d'une augmentation spectaculaire de l'espérance de vie: de 47 ans autour de 1900, elle dépasse aujourd'hui les 80 ans. Le fait que les générations nées dans les années de forte natalité atteignent un âge avancé sera un facteur de vieillissement essentiel de la société pour les décennies à venir. L'immigration est la seule à inverser quelque peu la tendance.

Faire des enfants n'est pas la solution miracle.

Le document bat en brèche quelques idées reçues. Tout d'abord, le principe selon lequel les Suisses devraient absolu-

ment faire davantage d'enfants pour maintenir leur niveau de vie et notamment pour financer leurs assurances sociales. Les personnes actives supplémentaires ainsi gagnées créeraient certes davantage de richesse, mais cet argent serait aussitôt redistribué aux jeunes générations qui, pour simplifier, coûtent en éducation ce que leurs aînés coûtent en frais médicaux.

Le jeu des vases communicants ne tient pas.

La seconde idée reçue contestée par le rapport est celle selon laquelle la part de la richesse revenant aux retraités est forcément soustraite à la population active. C'est bien plus complexe que cela! Il ne faut pas exagérer l'augmentation des coûts de la santé provoquée par le vieillissement. C'est la fin de vie et non l'âge avancé qui provoque cette augmentation. En outre, les aînés ne causent pas que des frais, ils créent aussi des emplois, donc des salaires, au bénéfice de leurs cadets. Il suffit de penser au nombre élevé de places de travail qu'il y a dans le domaine de la santé pour s'en convaincre. Même à l'aune économique, on le voit, jeunes et vieux ne s'opposent pas. Une guerre entre générations n'a donc aucune raison d'être.

Le bénévolat n'est pas un vain mot.

Les transferts de nature non financière entre les jeunes et les personnes âgées sont un autre facteur à ne pas négliger. Les grands-parents, par exemple, s'occupent des petits-enfants, sans rémunération, durant 100 millions d'heures par an, soit une prestation de travail d'environ 2 milliards de francs. Inversement, les personnes âgées bénéficient souvent des soins privés dispensés par leurs familles. Un cinquième seulement des personnes âgées de plus de 80 ans vivent en maisons de retraite ou en EMS. Six dixièmes des personnes ayant besoin de soins sont pris en charge par leurs familles. On estime que ces prestations fournies par les familles valent entre 10 et 12 milliards de francs par an.

Lancer plusieurs initiatives intergénérationnelles.

Le "Rapport des générations en Suisse" recommande de lancer une large palette d'initiatives intergénérationnelles. Celles-ci pourraient comprendre un financement élargi de la prévoyance retraite, une prolongation de la vie active pour les

personnes encore motivées ou encore une promotion ciblée de la santé. L'alourdissement de la charge sociale pour les générations futures s'en trouverait ainsi ralenti, voire annulé.

Michel Pillonel, président

La Fédération fribourgeoise des retraités

a suivi de près les manifestations organisées dans divers cadres pour faciliter la vie des quelque 35'000 bénéficiaires de rentes AVS de notre canton. Ainsi,

- la réduction de la fracture numérique (seul le 15 % des seniors utilise l'informatique, souvent sans aucune formation sérieuse),
- l'aide aux personnes malentendantes dans les contacts sociaux ou les salles de réunion et de spectacles,
- les problèmes quasi-insolubles que posent les nouveaux automates à billets des transports publics

et d'autres chicaneries et obstacles qui rendent difficile la vie des aînés furent l'objet d'études, de rapports et de contacts que nous avons pris ces derniers mois.

Notre rencontre annuelle avec une délégation du Conseil d'Etat nous a permis de faire le tour de plusieurs problèmes de plus grande importance, dont, pour ne citer que celui-ci, la mise en place d'une politique globale des personnes âgées.

Pour ne pas être à la traîne de l'évolution technique, nous avons réalisé une page WEB qui nous permet de diffuser l'information plus rapidement, mais par ce moyen nous n'atteignons qu'une trop petite partie des personnes concernées (voir plus haut).

C'est avec une grande satisfaction que nous avons pris connaissance de l'issue de la consultation populaire du 1^{er} juin 2008 concernant l'article constitutionnel sur l'assurance-maladie. Pour une fois, nos efforts ont été récompensés par la vox populi.

Nous avons poursuivi les excellents contacts avec Pro Senectute, la Croix-Rouge fribourgeoise, l'association Alzheimer, la Fédération Fribourgeoise des Institutions pour personnes âgées (AFIPA). Les synergies qui en découlent nous permettent un gain d'efficacité qui profite à toutes et à tous. Quant au Congrès qui se tiendra à Bulle le 28 mai 2009, il est l'objet de toute notre attention. Un comité ad hoc a déjà fait du bon travail. Il y a encore beaucoup de pain sur la planche, mais l'enthousiasme n'a en rien diminué. Nous poursuivons également nos efforts en vue de la construction d'appartements destinés aux personnes âgées (ou appartements protégés), dans la capitale comme dans les districts. Plusieurs projets concrets sont en cours d'évaluation auprès des autorités communales.

Michel Studer, président

Dans le canton de Vaud, 60 ans d'AVS, ça se fête !

Une journée d'anniversaire pour marquer les 60 ans de l'AVS (introduite en 1948) a eu lieu le 2 octobre 2008 dans les locaux de l'Université de Lausanne. Avec d'autres associations, la Fédération vaudoise des retraités a participé à cette manifestation ainsi qu'à son organisation, placée sous le patronage du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Tout d'abord, une discussion générale a permis aux uns et aux autres de s'exprimer sur le thème un brin provocateur "l'AVS d'aujourd'hui: Les aînés se dorment-ils au soleil?" De nombreux témoignages ont permis de constater que c'était loin d'être le cas pour tous les seniors. Il a notamment été dit que, si quelque 15 % des aînés avaient de faibles ressources, on observait pratiquement le même pourcentage chez les actifs,

nuançant ainsi la récente enquête de l'Université de Genève.

AVS, une victoire de la solidarité: il convient de se souvenir que l'AVS, c'est avant tout la victoire de la solidarité. Un jeune et brillant historien, Matthieu Leimgruber, spécialiste de l'histoire de l'AVS, a retracé le difficile accouchement de cette assurance et a illustré son exposé par un film de propagande de 1947, réalisé par des syndicats en faveur du OUI à l'AVS. Quelques images poignantes évoquant la misère de la vieillesse de l'époque montraient à quel point il fallait absolument résoudre ce problème de pauvreté des personnes âgées.

Le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard s'est ensuite adressé aux quelque 250 personnes présentes dans l'audi-

toire. Il a entre autres insisté sur le fait que le système de répartition de l'AVS est particulièrement efficace. En 2007, plus de 2 millions de personnes de Suisse et de l'étranger ont bénéficié d'une rente. Il a déclaré qu'il fallait absolument défendre notre AVS et regarder l'avenir avec confiance, les finances de l'AVS étant saines, rappelant aussi qu'en 2007, les comptes ont bouclé avec un bénéfice de 1,5 milliard et que les caisses de l'AVS disposent d'une réserve de quelque 40 milliards.

Enfin, un **débat citoyen**, dont le thème était "Vieillir sans AVS" a terminé la journée. Messieurs Ludwig Gärtner, vice-directeur de l'Office fédéral des assurances sociales et J.-H. Busslinger du Centre patronal vaudois se sont exprimés et un échange avec la salle a été engagé. De nombreux chiffres ont été donnés sur l'avenir de l'AVS, suscitant bien des questions et témoignages des participants.

Post-Scriptum

Cette rencontre a réuni toutes les associations vaudoises au service des retraités, membres de la plate-forme vaudoise AGORA (Avivo, l'Association pour le bien être des résidents en

EMS, la Commission des retraités de l'Union syndicale vaudoise, Connaissance 3, Université du 3ème âge, Ecole des grands-parents, Fédération vaudoise des clubs d'aînés, Fédération vaudoise de gymnastique, natation et sports pour personnes âgées, Fondation NetAGE, dont le but est de promouvoir des logements adaptés pour prolonger l'autonomie de la personne avançant en âge, Vie montante Vaud, Mouvement des aînés, Pro Senectute Vaud, Service d'entraide bénévole, d'autres encore et, bien sûr, la Fédération vaudoise des retraités).

En marge des exposés et discussions, toutes ces associations ont présenté leurs activités aux stands qui leur avaient été réservés. **Constat:** l'activité au service des retraités vaudois est foisonnante. **Question:** que fait notre Fédération, quelle est sa spécificité, sa raison d'être? Problématique d'ores et déjà débattue au sein de notre comité.

Chr. Layaz-Rochat, présidente
de la Fédération vaudoise des retraités

Actifs et enthousiastes

La pause estivale est terminée et les séjours de vacances à Cervia, Prato Leventina et Igea Marina ont été un grand succès. Nous sommes repartis pleins d'enthousiasme pour affronter le reste de l'année, dont le calendrier est chargé.

Le deuxième cycle de "Evergreen", une émission de la Radio Fiume Ticino, a débuté en septembre. L'émission est patronnée par notre association et consacrée au troisième âge. Elle est diffusée tous les mercredis après les nouvelles de 18.30 heures, une rediffusion a lieu tous les dimanches à 08.00 heures et elle peut aussi être écoutée sur Internet.

En octobre 2008, le nouveau site Internet AAPI-OCST a été inauguré et nous sommes ainsi la seule association cantonale de personnes âgées à être présente sur le site national www.seniorweb.ch destiné aux internautes de la génération 50+.

Nous avons distribué une brochure moderne qui présente notre association. Le tirage était de 10'000 exemplaires.

Notre publication "Vademecum" sortira de presse et sera distribuée à tous nos membres avant Noël de cette année. Elle sera consacrée aux relations entre les seniors et la musique.

Toutes nos sections régionales ont mis sur pied un programme varié de rencontres et de manifestations qui se déroulent toujours dans une ambiance de convivialité et d'amitié.

A l'AAPI-OCST, on travaille avec enthousiasme en faveur des personnes qui, malgré l'âge de la retraite, veulent rester actives et participer à la vie de notre société.

Claudio Franscella, secrétaire cantonal
AAPI-OCST, Associazione Anziani, Pensionati e Invalidi
dell'Organizzazione cristiano-sociale ticinese

La Fédération valaisanne des retraités,

fondée en 1991, rassemble une vingtaine d'associations, clubs ou mouvements regroupant des retraités de divers milieux (syndicats, industries, entreprises, enseignement, ect.) ainsi que des membres individuels résidant en Valais. Son objectif est la coordination des efforts déployés dans le Canton pour la défense des intérêts moraux, sociaux, culturels et économiques des retraités. Membre de la Fédération suisse

des retraités et du Conseil Suisse des Aînés, elle édite un journal d'information intitulé TRAIT D'UNION (abonnement annuel Fr. 10.—) paraissant 4 fois par année.

Les résolutions des sessions du Parlement des Anciens (1994, 1996, 1998, 2001, 2005) et des Landsgemeinde de Savièse (2003) et de Martigny (2007) ont permis, en 2002, la reconnaissance de la Fédération par le Conseil d'Etat en tant

qu'association d'utilité publique et partenaire privilégié pour toutes les questions touchant la personne âgée et, en 2008, la création de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. Cette commission, formée de représentants des services de l'Etat concernés, des Centres Médicaux Sociaux, de Pro Senectute et de la Fédération, sera chargée d'examiner, à l'intention du Conseil d'Etat, les demandes relatives aux aînés et de proposer des solutions.

La Fédération valaisanne des retraités est ouverte à toutes les suggestions pouvant servir la cause des aînés en Valais ainsi qu'à toutes les personnes ayant atteint l'âge de la retraite.

Adresses utiles:

Jean-Pierre Salamin, président

- Fédération valaisanne des retraités / Walliser Vereinigung der Rentner, case postale 492, 1951 Sion, CCP 19-3899-4 (cotisation personnelle avec le journal frs. 20.–).
- Président: Jean-Pierre Salamin, Chalet Clé de Sol, 3961 Grimentz, tél. 027 475 18 06,

natel 079 628 88 52,
courriel jean-pierre.salamin@netplus.ch

La Fédération suisse des retraités **souhaite la bienvenue à Jean-Pierre Salamin**, nouveau membre de son Comité central. Jean-Pierre a fait une formation de psychopédagogue à l'Université de Genève et a fonctionné comme directeur de l'Office de Recherche en éducation et de documentation pédagogique du Département de l'Education, de la Culture et du Sport de l'Etat du Valais (DECS). Il a accompli en parallèle une riche carrière sportive (footballeur au CS Chênois, ligue nationale A), militaire (officier supérieur dans les troupes de formation), culturelle (président notamment des chanteurs valaisans et de l'Union Suisse des Chorales et actuellement du Choeur Suisse des Jeunes) et corporative (président de l'Association des fonctionnaires, magistrats et employés de l'Etat du Valais puis de la Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires de l'Etat du Valais).

La réforme de l'assurance-invalidité (AI) tient son cap

Six mois après son entrée en vigueur, la 5ème révision de l'assurance-invalidité présente un bilan positif. En effet, depuis le 1er janvier 2008, l'AI dispose d'instruments de gestion améliorés pour donner la priorité à la réadaptation plutôt qu'à l'octroi d'une rente.

Pour la détection et l'intervention précoces, les offices AI ont enregistré 4'700 communications durant les 6 premiers mois de cette année. Elles provenaient surtout des personnes touchées elles-mêmes et des employeurs. Les médecins ont été à l'origine d'env. 10 % de ces communications.

Durant la même période,

- 2'200 personnes ont bénéficié de mesures d'intervention précoce visant le maintien sur le poste de travail,
- 200 personnes ont bénéficié de mesures de réinsertion professionnelle,
- 100 employeurs ont reçu des allocations d'initiation au travail.

Toujours durant cette même période, les offices AI ont accordé 9'200 nouvelles rentes, ce qui représente un recul de plus

de 35 % par rapport à l'année record 2003 (14'500 rentes en 6 mois).

Depuis la mise en vigueur de la 5ème révision de l'AI, non seulement les instruments de gestion ont été ajustés, mais la collaboration entre l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS), organe de surveillance, et les offices AI a été intensifiée.

Toutefois, le besoin de financement demeure. Au premier semestre 2008, le déficit de l'AI s'élevait à 0,8 milliard. Les projections pour l'année entière prévoient une perte de 1,4 milliard, soit un déficit inférieur à celui de l'année passée. L'augmentation effrénée du déficit a donc pu être stoppée, mais, en dépit des efforts consentis pour économiser, la dette cumulée de l'AI a dépassé les 12 milliards au 30 juin 2008.

Communiqué de presse du 12.09.08
du Département fédéral de l'Intérieur